



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'OISE
Arrondissement de CLERMONT
Canton de CLERMONT

MAIRIE DE CATENOY

2024_045A

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune de CATENOY,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Route,
- Le Code de la voirie routière,

CONSIDERANT les risques d'éboulement, notamment sur la voie publique, du mur du cimetière,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers sur la voie publique, par la mise en place d'un périmètre de sécurité,

ARRETONS

Article 1^{er} : En raison du risque d'éboulement, notamment sur la voie publique, du mur du cimetière,

le CHEMIN menant à l'ancienne poste de CATENOY (2, rue des Buttes) sera BARRE et INTERDIT à tous véhicules et piétons jusqu'à la réalisation des travaux.

Article 2 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : Ce présent arrêté sera publié et affiché dans la commune.

Article 6 : Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie à Catenoy

Fait à Catenoy,
Le 03/09/2024

Le Maire,


Michel RUBÉ.



MAIRIE DE CATENOY 4bis, Place de la Mairie 60840 CATENOY

☎ 03 44 77 01 61 ✉ mairie@catenoy.fr

catenoy.fr